info excavation
L'alliance pour la protection des infrastructures souterraines
INFRA
30 Novembre 2015
intertek
CGA
Common Ground Alliance

Historique

Info-Excavation est un **organisme à but non lucratif**, créé en 1993 par 11 compagnies et où chaque dollar dégagé est réinvesti dans la cause de la prévention.

C'est un centre de traitement des demandes de localisation, dédié à la prévention des dommages aux infrastructures de ses membres. Il offre un **service gratuit , 7/24** à toutes personnes ou entreprises qui désirent effectuer des travaux d'excavation.

Données :	2015
• Volume de demandes de localisation :	212K
• Par téléphone :	14%
• Électronique (Web & Apps):	86%
• Nombre de membres :	217

Info-Excavation possède une certification ISO 9001 depuis 1999 et est audité annuellement par une firme externe. Tous les processus opérationnels internes sont documentés et mesurés.

Au Canada, il y a 5 autres centres, et aux États-Unis, 61. Tous les états américains possèdent des lois régissant cette pratique alors qu'au Canada, seule la province de l'Ontario s'est dotée d'une loi spécifique en 2012.

Les membres

Ses membres sont propriétaires d'infrastructures dans différents domaines tels que:

- Électricité
- Gaz/Hydro carbures
- Télécommunications
- Aqueduc
- Sanitaire & pluvial
- Drainage
- Station de pompage
- Structure souterraine
- Transport de vapeur
- Transport en commun
- Système de surveillance
- Télémétrie
- Réseau d'éclairage et de circulation

Au cours des années, Info-Excavation a développé des services additionnels pour ses membres, tels que l'analyse détaillée, la prise de dommage à leur réseau, la numérisation cartographique et de réseau, etc.

Ses membres

Membres propriétaires: 92

Les membres propriétaires, sont des entreprises qui confient leur réseau à Info-Excavation et la responsabilité de répondre en leur nom concernant l'emplacement de leur réseau. Parmi ces membres il y a des entreprises:

- De distribution et de production d'électricité
- De transport d'hydrocarbures et de gaz
- De télécommunications
- Des propriétaires de structures souterraines
- Des sociétés de transport

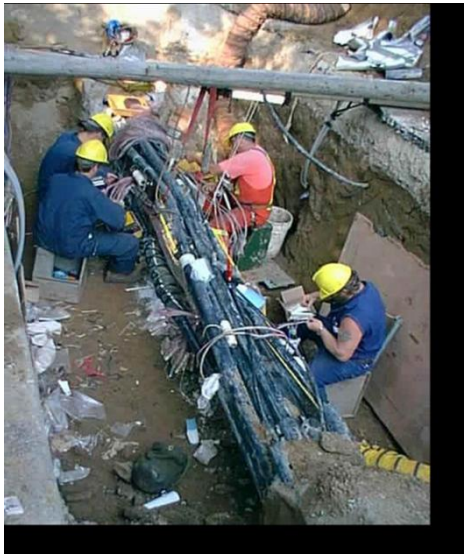

Membres partenaires: 49

Ces membres ne possèdent pas d'installations souterraines. Dans ce groupe nous y retrouvons des entreprises qui ont un lien et un intérêt dans la prévention des dommages. Parmi celles-ci, il y a:

- Des associations d'excavateurs
- Des entreprises d'excavations
- Firmes d'ingénieurs conseils et d'arpenteurs géomètre
- Centre de formation sur la sécurité des travailleurs
- Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- Association des paysagistes
- Différents ministères

Ses membres

Membres Municipalités: 76

En plus des avantages des membres propriétaires et selon le choix de la municipalité, elle recevra un avis concernant:

- Toutes les demandes sur son territoire (urbanisme/permis)
- Seulement pour son emprise publique
- Son réseau d'éclairage, distribution électrique
- Le réseau télécom/télémétrie
- Égouts, pluvial, aqueduc sous pression ou non
- Ses boucles de circulation
- Les stations de pompage ou compression
- Ou faire la sélection de son choix ou autres

Chacune des municipalités a ses besoins propres et Info-Excavation travaille avec celles-ci pour y répondre.

Info-Excavation peut numériser un réseau à partir d'un support papier ou autre.

Avantages & obligations

Avantages pour un membre:

- Réduction des désagréments à la population, perte des services et entrave à la circulation
- Réduction des bris aux installations se traduisant par une réduction des coûts de maintenance et de réclamations/litiges
- Réduction des coûts sociaux économiques de plus de $125M, telle que décrite dans le rapport CIRANO (2014), http://www.cirano.qc.ca/icirano/webevents/201309
- Pour les municipalités:
  - Augmentation du contrôle sur son territoire en connaissant le volume d'activités
  - Possibilité d'augmentation des revenus des permis en faisant l'appariement avec les demandes d'excavation, permis pouvant varier de quelques centaines à quelques milliers de dollars.

Obligations du membre:

- Identifier les installations à protéger, partielles ou complètes, de surface et/ou en profondeur et le type de travaux. Ceci a un impact direct sur le volume des demandes qui seront reçues.
- Répondre aux demandes reçues par un acquittement ou une localisation terrain.
- Avoir un service pour les demandes en urgence qui peuvent survenir en dehors de l'horaire normal de travail
- Mettre l'hyperlien d'Info-Excavation sur leur site
- Pour les municipalités:
  - Exiger de tous les propriétaires d'installations souterraines sur son territoire d'être membres d'Info-Excavation.
  - Demander une preuve de localisation avant d'émettre un permis d'excavation
  - Mettre à la disposition des citoyens les dépliants d'Info-Excavation sur les comptoirs de service

Processus MBR (2014)

Croquis du client définit maintenant les membres à être notifiés

Grâce à cette nouvelle fonctionnalité (MBR), aucun membre est notifié au lieu de trois.

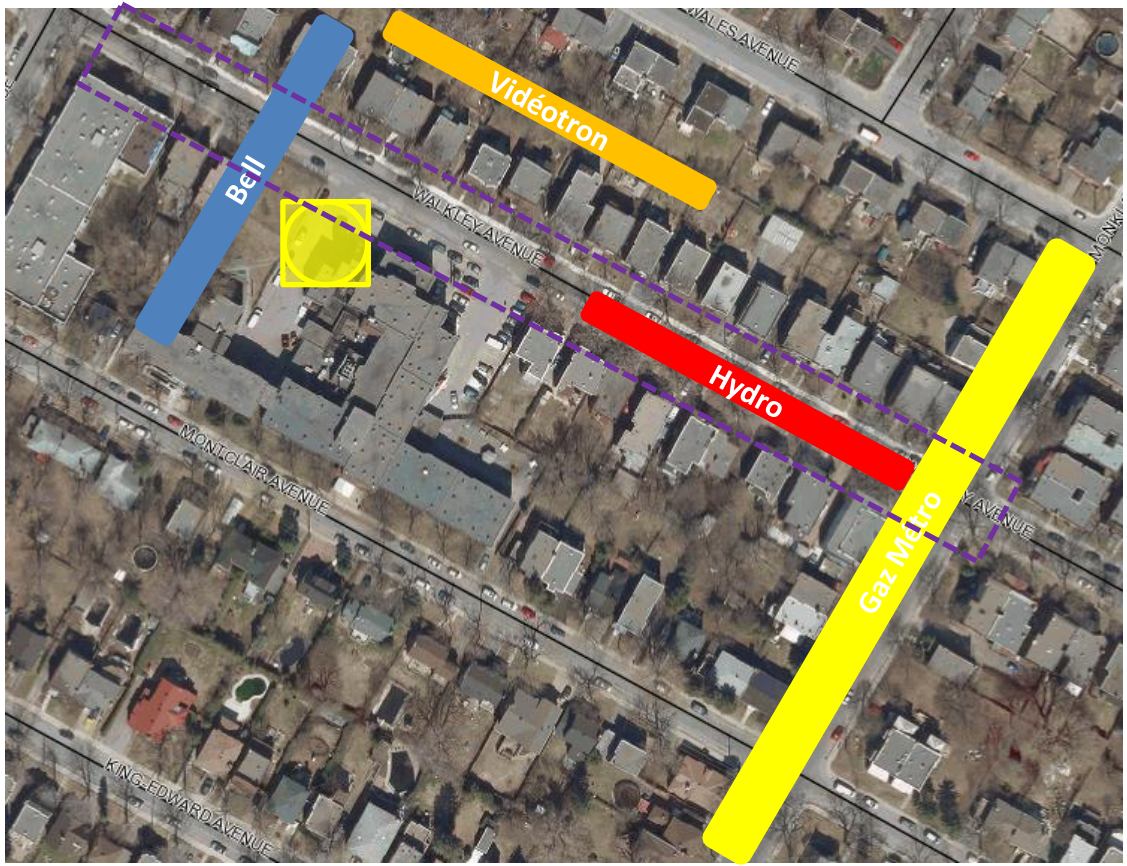

Processus MBR 2 (2015)

MBR V1

Bell
Hydro
Vidéotron

Croquis du client

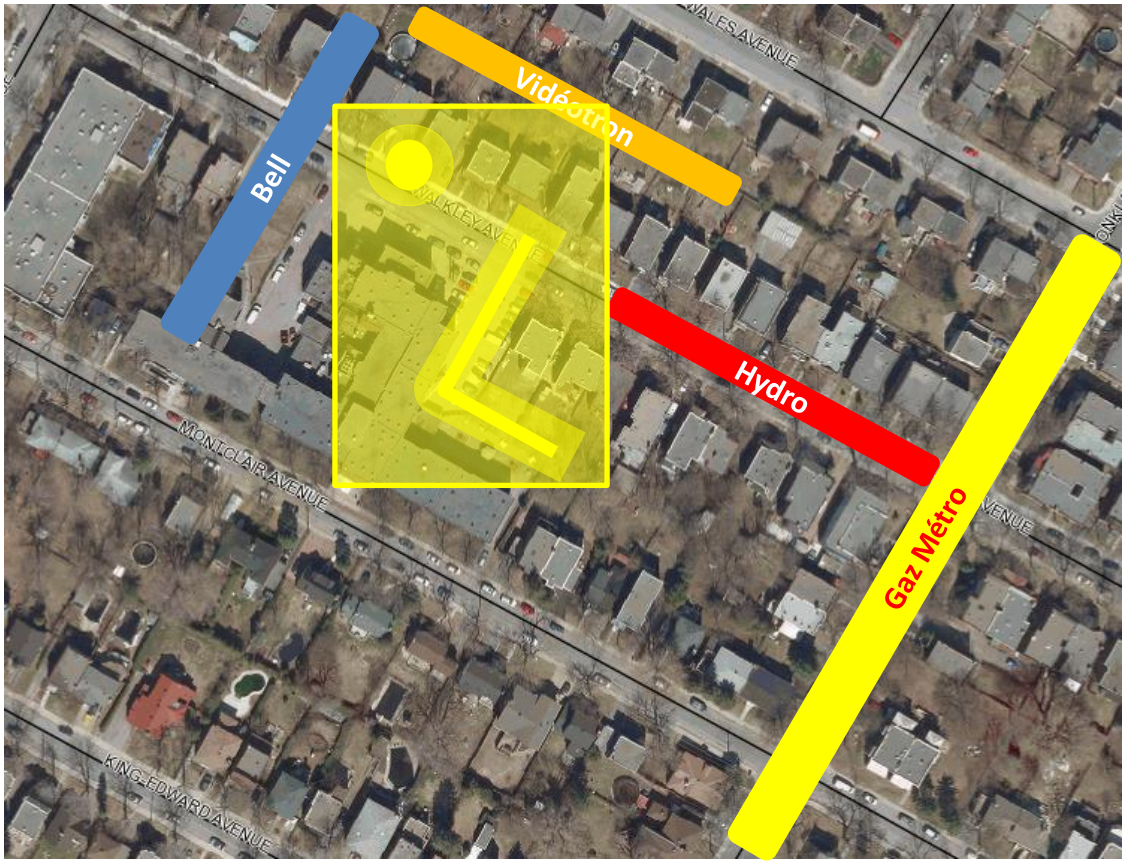

MBR V2

Aucun membre notifié

Pourquoi des croquis Google

Nouvelle localisation cartographique (MBR2)

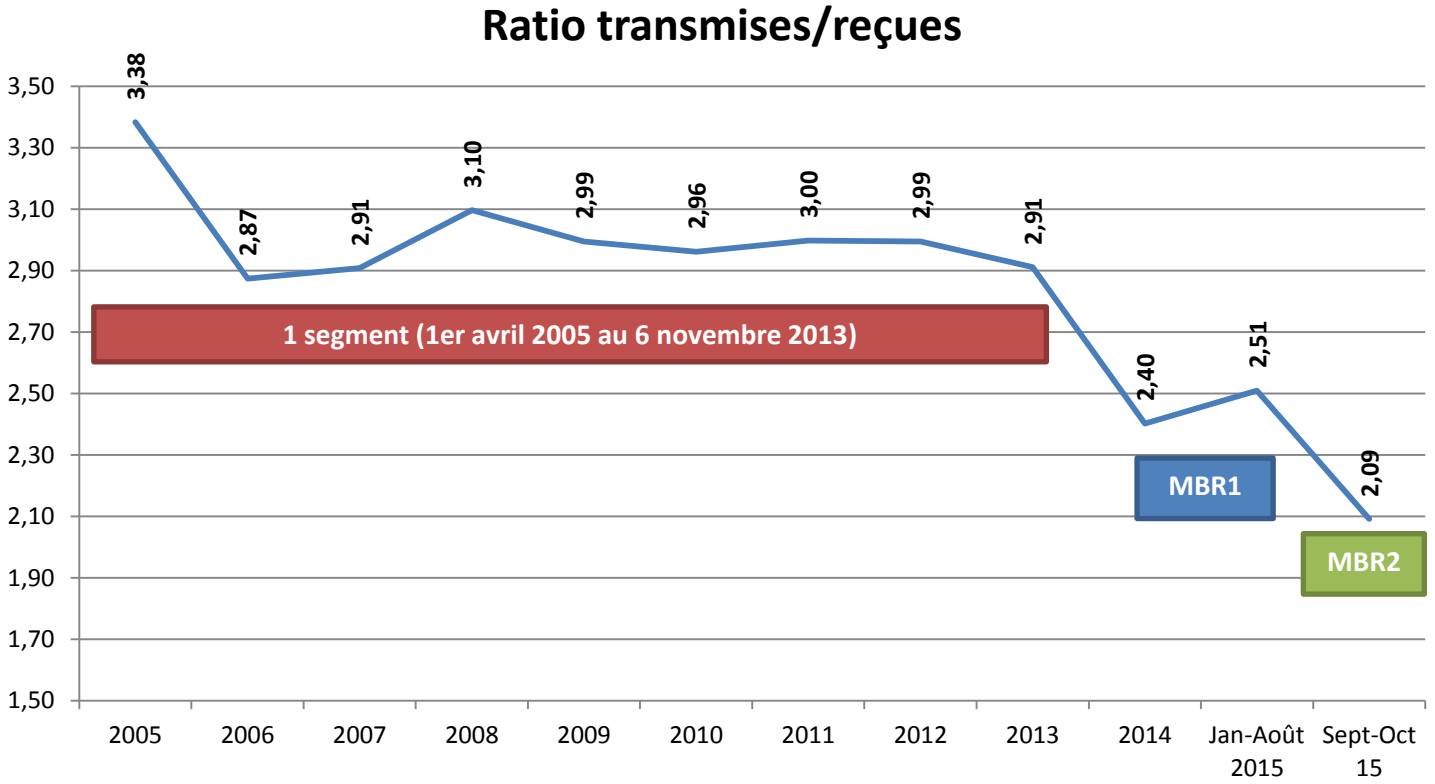

Technologies & Services

- Types de fichier Carto: Info-Excavation reçoit le réseau de ses membres sur différents supports informatiques tel que; Auto Cad (DWG), SHP (ArcGIS), MapInfo (TAB), Google Earth (KMZ), FME et autres. De plus nous pouvons numériser l'information à partir de support papier.

- Gestionnaire de demandes: À tous les nouveaux membres qui le désirent, Info-Excavation fourni gratuitement une application Web qui permet de faire la gestion des demandes de localisation reçues.

- Analyse détaillée: Permet de réduire le nombre de demandes transmises au membre par une analyse de la présence de réseau directement dans le système du membre

- Traitement des demandes d'ingénierie: Il s'agit de demandes destinées à la planification des travaux souvent utilisées à l'étape de l'ingénierie

- Géomatique: Mise à jour de géobase, ajout de rue, de réseau à partir de plans tel que construit ou autres sources.

- Formation: Info-Excavation offre gratuitement des séances de formation sur la prévention des dommages

Situation des bris

ENCORE PLUS DE 5 BRIS PAR JOUR AU QUÉBEC

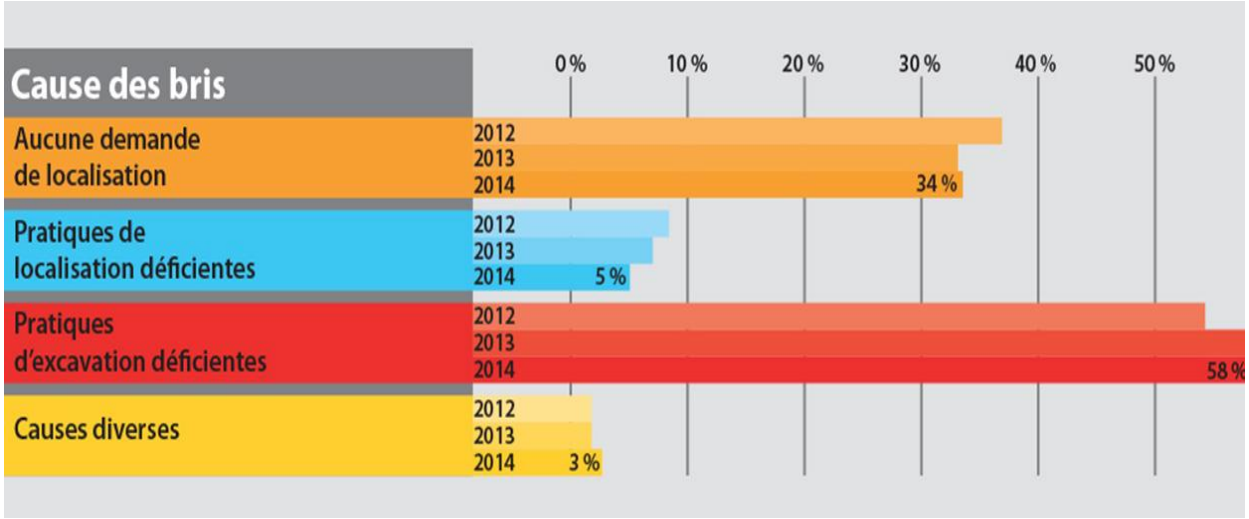

- 37% avec déploiement des services d'urgence des municipalités
- 84% avec des interruptions de service
- 62% ont eu lieu dans l'emprise de rue urbaine
- 59% lors de travaux routiers et d'égouts/aqueduc
- 78% par des entrepreneurs utilisant une rétrocaveuse

CONTENU DE LA LÉGISLATION SOUHAITÉE

Obligations des propriétaires d'infrastructures souterraines

- Être membre d'Info-Excavation
- Répondre à toutes les demandes de localisation reçues, par acquittement ou par la localisation des infrastructures souterraines dans un délai prescrit

Obligations des excavateurs

- S'informer avant de creuser, selon le délai qui sera prescrit
- Respecter des pratiques d'excavation sécuritaires
- Telles que décrites au guide Pratiques d'excellence en prévention des dommages aux infrastructures souterraines.

Obligations des municipalités

- En plus de ses obligations de propriétaire d'infrastructures souterraines, de maître-d'œuvre et d'excavateur, la municipalité de plus de 5 000 citoyens devra:
- Émettre un permis d'excavation avec l'exigence du respect de la législation
- respect de la législation souhaitée

CONTENU DE LA LÉGISLATION SOUHAITÉE

Obligations d'Info-Excavation

- Offrir gratuitement le service de traitement des demandes de localisation au Québec
- Maintenir les données cartographiques fournies par les propriétaires d'infrastructures souterraines
- Posséder un programme de sensibilisation pour les excavateurs et le public
- Gérer un outil de collecte d'informations

Autres obligations

- Pour les donneurs d'ouvrage, d'inclure aux appels d'offre et aux contrats que:
  - Les infrastructures souterraines soient localisées
  - Les pratiques d'excavation sécuritaires soient utilisées par les excavateurs
- Pour les propriétaires d'infrastructures souterraines et les excavateurs, de rendre compte en cas de dommages et quasi-dommages
- L'application d'amendes et de sanctions par le législateur
- Établir un programme de perfectionnement obligatoire et périodique, pour les localisateurs, les excavateurs, les inspecteurs et les responsables de la sensibilisation

Documentation disponible

- Rapport ORDI (DIRT système Nord-Américain), pour documenter les bris sur une base volontaire et anonyme
- Guide des clauses, dédié aux donneurs d'ouvrage
- Guide des bonnes pratiques, version 3
- Évaluation des coûts socio-économiques reliés aux bris des infrastructures souterraines au Québec, produit par CIRANO, chaire de recherche universitaire. http://www.cirano.qc.ca/icirano/webevents/201309
- Guide de chantier , travailleur et gestionnaire
- Comités de travail sur de nombreux domaines
- Et autres…

Info-Excavation

Merci

Si vous avez des questions ou besoin d'information, n'hésitez pas à me contacter.

Denis Courchesne
Président et chef de la direction
514-331-4126
dcourchesne@info-ex.com